

parle le mémoire ou la députation qui se fait l'interprète de ces sentiments ne saurait être mise en doute, que le chemin projeté est le plus important de la Province et que dans toutes les parties du pays personne ne saurait avoir une opinion contraire. A la vérité, les avantages de certaines entreprises sont exposés en termes si éloquents et si énergiques, qu'on serait presque tenté de croire que le bien être non-seulement de la Province, mais encore du Canada et même de l'empire Britannique dépend de la construction du chemin en faveur duquel on fait ces réclames. Quelques-uns trouvent sans importance aucune des considérations d'un ordre inférieur, telles que l'état des finances de la Province, la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de poursuivre les affaires du pays ou de faire justice à d'autres qui nous adressent de pareilles demandes ! La prospective d'obtenir des contrats lucratifs, d'acquérir de la popularité, éclipsent toutes les autres considérations. Quelques-uns vont même jusqu'à insinuer que le gouvernement devrait convoquer une réunion spéciale du parlement pour mettre les membres en lieu de rendre témoignage aux désintéressement de certains enthousiastes spéculateurs en chemins de fer et assurer le salut du pays en votant des sommes qui permettront à ces derniers de réaliser quelques avantages personnels ou de vendre les quelques actions qu'ils ont été sottement induits à souscrire au capital d'une compagnie de chemins de fer allant, disons le mot, de Québec au pôle nord. (Rires)

La peinture que je fais-là n'est pas une peinture de fantaisie, M. l'Orateur. Comme de raison nous ne tomberions, ni vous ni moi, dans ces extrêmes ; nous sommes bien disposés à nous montrer plus raisonnables dans nos demandes. Quiconque a quelque projet de chemin de fer sur le cerveau prétend être dans les mêmes dispositions ; mais avant longtemps nous serons probablement en lieu de savoir à quoi nous en tenir sur la sincérité de ces dispositions, des nôtres comme de celles des autres.

Je reviens à la proposition que j'ai soumise.

J'ai dit que nos ressources étant limitées, nous devons aider en premier lieu les entreprises de chemins de fer qui sont les plus propres à développer les ressources de la Province, sans méconnaître celles qui sont de nature à promouvoir les intérêts généraux du Canada.

De toutes les compagnies de chemins de fer auxquelles la législature a donné des chartes depuis 1867, il faut admettre, je pense, qu'au point de vue des intérêts de la Province comme des intérêts du Canada,